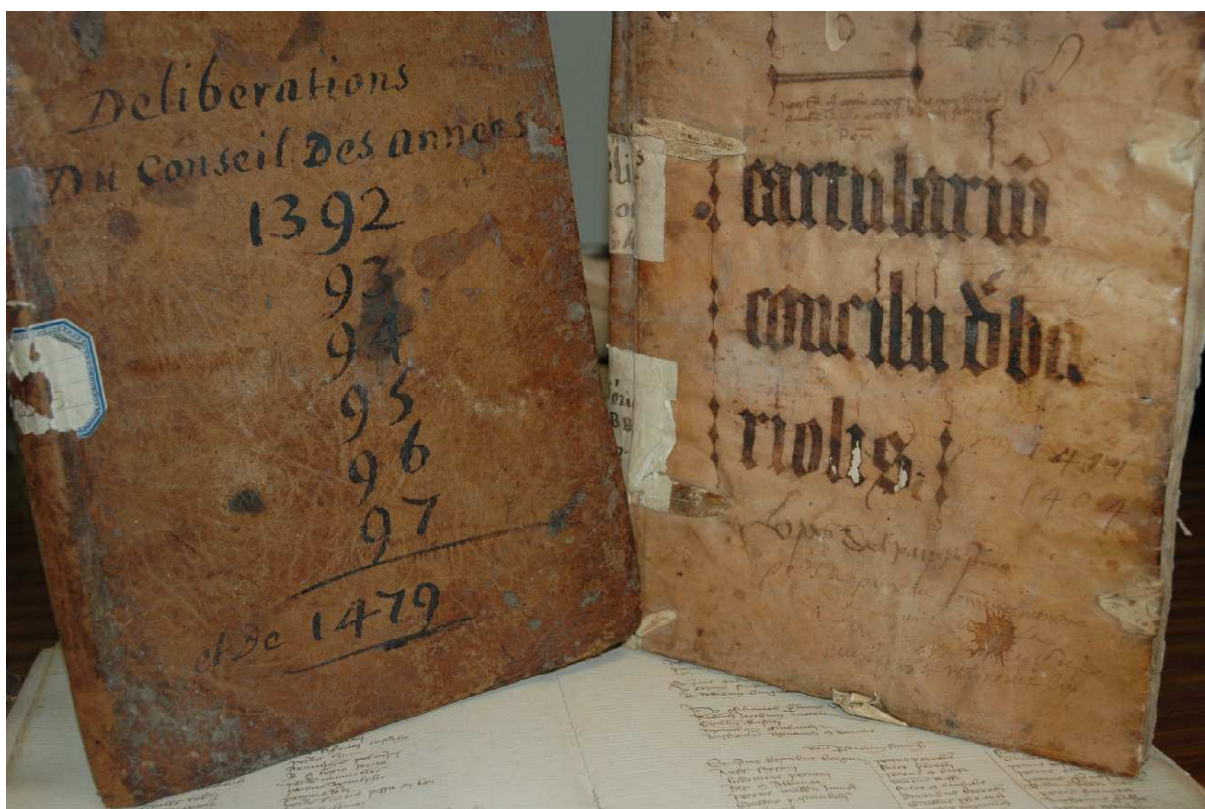


UN KILOMETRE D'ARCHIVES COMMUNALES conservé aux Archives Départementales du Var

On y est !!! : le seuil du kilomètre d'archives communales déposées à ce jour aux Archives départementales du Var a été atteint au cours du 1^{er} semestre 2009, soit précisément 1017,10 ml (suite aux dernières collectes effectuées au cours du 1^{er} semestre 2009).

Evidemment, ce volume est modeste compte tenu du volume global des fonds départementaux du Var soit 18 km au total. Toutefois, au niveau national, ce métrage est à souligner car le Var se singularise avec les autres départements de la Provence par des fonds communaux qui remontent pour la plupart au XVI^e, voire au XIV^e pour certains (ex : délibérations de Barjols depuis 1367, de Tourves depuis 1392).



En effet, ces archives ont été constituées dès la fin du Moyen-Age par les communautés d'habitants¹ qui, dotées d'une personnalité juridique, ont fait enregistrer leurs actes par écrit (le midi provençal étant une région de droit écrit où le notariat s'est développé rapidement). Ainsi, outre les collections habituelles de registres de délibérations et de registres paroissiaux, les fonds communaux contiennent d'impressionnantes collections de cadastres, comptes trésoraires, des actes relatifs aux biens communaux et de nombreux dossiers de procès engagés par les communautés contre leur seigneur pour défendre, étendre et confirmer leurs libertés. En outre, ces fonds historiques ont bénéficié, à la fin du XIX^eme, siècle, d'un important travail de classement sous la houlette de Frédéric MIREUR, archiviste départemental. De 1880 à 1915, celui-ci dirigea des archivistes locaux (en général des secrétaires de mairie, instituteurs) qui classèrent les archives dans les communes du Var (des origines jusqu'en 1789, parfois jusqu'au début du XX^e siècle) et établirent des inventaires qui

¹ Cf www.archives.var.fr : s'informer et se renseigner / conseils de recherche / histoire des communes)

constituent aujourd'hui de précieux outils de recherche. Ceux-ci qui aboutit à la rédaction d'inventaires manuscrits. Ceux-ci ont été microfilmés sous la cote 2 Mi et sont consultables en salle de lecture.

Réglementairement, la procédure de dépôt a été rendue possible avec le règlement des archives communales de 1926 puis devenue obligatoire avec la loi du 21 décembre 1970 pour les communes de moins de 2000 habitants. Ces dispositions ont été reprises dans le Code du patrimoine et portent sur l'état civil de plus de 150 ans, les plans et registres cadastraux ayant cessé d'être en usage depuis 30 ans et les autres documents de plus de 100 ans. Toutefois, il faut préciser que le dépôt peut également concerner des communes de plus de 2000 habitants, sur demande du maire après décision du conseil municipal ou sur prescription du préfet si la commune ne dispose pas des moyens appropriés pour une bonne conservation de ses archives.

Dans le Var, la collecte des fonds communaux a principalement démarré après la Seconde Guerre mondiale (ex : Le Beausset en 1940, Draguignan en 1954) et a atteint son pic d'activité lors des années 1990-2000. Aujourd'hui, la collecte se poursuit de façon très ponctuelle, d'une part parce que la plupart des communes de moins de 2000 habitants ont déjà déposé, d'autre part, parce que nos magasins arrivent à saturation. Ainsi, pour les communes de moins de 2000 habitants dont les conditions de conservation sont acceptables, il a paru opportun de surseoir au dépôt jusqu'à ce que les Archives départementales disposent d'un nouveau bâtiment (espace Chabran en 2012).



Les fonds déposés font l'objet d'inventaires qui peuvent être consultés en salle de lecture mais également sur le site des Archives départementales à la rubrique « Outils de recherche » ainsi que dans la base de données « Archives communales » qui donne, pour chaque commune du Var, un état sommaire de la situation des archives quel que soit leur lieu de conservation (commune ou Archives départementales).

- En 2009, sur les 153 communes du Var, 80 ont déposé leurs archives
 - 43 communes de – de 2000 habitants
 - 37 communes de + de 2000 habitants
 - 2 structures intercommunales
- 8 communes de moins de 2000 ont été autorisées à conserver leurs archives par dérogation du préfet après avis du directeur des Archives départementales et délibération du Conseil municipal.
- Les dépôts les plus importants sont Draguignan (46,8 ml), Rians (43 ml) et Barjols (41,17ml)



Pour plus de détails sur les modalités de dépôt, consulter les pages www.var.fr / [Accueil](#) > [Culture](#) > [Archives](#) > [Administrations](#) > Communes / « Aide aux communes et intercommunalités, cadre réglementaire »